

Selbstregulierungsorganisation des Schweizerischen
Anwaltsverbandes und des Schweizerischen Notarenverbandes
Organisme d'autoréglementation de la Fédération Suisse des Avocats
et de la Fédération Suisse des Notaires
Organismo di autodisciplina della Federazione Svizzera degli Avvocati
e della Federazione Svizzera dei Notai



À l'attention de tous les intermédiaires financiers affiliés
à l'OAR FSA/FSN

Bulletin d'information 4/2019

décembre 2019

-
- 1. Formule pour le Rapport annuel 2019**
 - 2. Cotisation des membres 2020**

Chères Consœurs, Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

1. Rectificatif : Formule pour le Rapport annuel 2019

La formule pour le rapport annuel 2019 qui vous est parvenue par le biais du bulletin précédent datant du 4 décembre 2019 contenait dans sa version francophone une petite erreur dans son annexe concernant les pays à risque. Nous vous prions de bien vouloir vous référer directement à la formule actualisée accessible [en ligne](https://www.sro-sav-snv.ch/fr/rapport-annuel) et de ne pas tenir compte de l'ancienne version annexée au précédent bulletin d'information (<https://www.sro-sav-snv.ch/fr/rapport-annuel>).

Nous vous remercions de votre compréhension et restons évidemment à votre disposition.

2. Cotisation des membres 2020

La cotisation annuelle et la taxe de surveillance seront ajustées avec effet au 1^{er} janvier 2020 à la structure générale des coûts. La cotisation annuelle pour les affiliés à l'OAR FSA/FSN sera désormais de CHF 1'200 et la taxe de surveillance sera de CHF 370 à partir du 1^{er} janvier 2020. Cette adaptation est due au développement continu de la réglementation dans le secteur de la surveillance et des coûts en résultant.

Le secrétariat général reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Didier de Montmollin, responsable de l'information OAR FSA/FSN

Secrétariat général, Marktgasse 4, 3011 Berne, info@swisslawyers.com, tél. : 031 313 06 00
Allemand : Christian Lippuner, lippuner@advlippuner.ch, tél. : 071 227 11 30
Français : Didier de Montmollin, didier.demontmollin@dgepartners.com, tél. : 022 761 66 66
Italien: Pietro Crespi, pietro.crespi@crespi.ch, tél. : 091 825 15 52

Disclaimer: L'OAR FSA/FSN se réserve la liberté d'informer sur des thèmes choisis, sans aucune prétention à l'exhaustivité. En plus des séminaires et des bulletins d'information, il appartient aux affiliés de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires afin de disposer des informations nécessaires à la bonne marche de leurs activités assujetties à la LBA. En particulier il est rappelé l'utilité de s'abonner aux informations électroniques dispensées par les autorités compétentes, en particulier le DFF, la FINMA, le SECO et le MROS.